



# BULLETIN OFFICIEL N°2

Mercredi 9 juillet 2025

## INFORMATIONS GÉNÉRALES



### ➤ CHANGEMENTS DE PRESIDENTS OU DE CORRESPONDANTS

CLUB	FONCTION	NOM
SAUSHEIM	Président	CARRE Olivier

### ➤ ADO'FORM

Initialement financé par la **CPAM sur toute la région Grand Est**, ce programme vise à proposer des créneaux d'activité physique bienveillants aux enfants et adolescents de 6 à 18 ans en situation de surpoids ou d'obésité, afin de les aider à (re)prendre goût au sport.

Grâce à de **nouvelles subventions du Régime Local d'Alsace-Moselle**, nous avons désormais l'opportunité d'étendre le dispositif et de collaborer avec davantage de clubs sur les départements **67, 68 et 57**.

Les seules conditions à respecter pour les clubs souhaitant proposer un créneau sont :

- Un éducateur sportif disposant d'une **carte professionnelle d'éducateur sportif à jour**,
- Un créneau organisé **de préférence le mercredi après-midi**, afin de toucher un maximum de jeunes.

Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à vous rapprocher de Maxime du CROS en charge du projet, au **07 61 72 97 58** pour toute question.

Le flyer du programme est en pièce jointe.

## COMMISSION JURIDIQUE

Président : Benoit KLEIBER

### ➤ MODIFICATION DU TRAITEMENT DES LICENCES

#### • TITRE DE SEJOUR

Plus de titre de séjour à fournir pour les joueurs de nationalité étrangère, seule une pièce d'identité est à fournir et est contrôlée par le CD68.

- **AJOUT DES SURCLASSEMENTS PAR LES CLUBS**

Concerne uniquement les licences qualifiées éligibles à un surclassement simple.

Si la licence est déjà validée, le club n'a plus besoin d'envoyer un email. Accès direct aux clubs à la fiche FBI (uniquement surclassement simple).

Conséquences automatiques :

- suppression de la validation CD de la fiche licence
- case surclassement cochée dans l'échange club / CD
- historisation de la date d'ajout du surclassement + conservation de la date de qualification initiale.

- **FONCTION DU LICENCIÉ**

Contrôle strict des cases à cocher : coche « entrainer » et coche « arbitrer » (qui entraînent un contrôle d'honorabilité).

Si la case n'est pas cochée alors que le licencié a coaché ou arbitré sur une rencontre officielle : une alerte arrivera au CD68 sur post-contrôle, correction obligatoire de la fiche licence.

- **PRÉINSCRIPTION / DOCUMENT VIERGE**

Au moment où un licencié télécharge un document vierge (page blanche), pour la pièce d'identité, un certificat médical, une photo d'identité, le message suivant sera affiché en rouge sur préinscription e-licence : « le fichier est illisible ».

- **DÉQUALIFICATION**

Quand le CD68 déqualifie une licence en l'absence de réponse à une demande de correction, un mail partira automatiquement au club en plus d'une notification dans le FBI du club.

## COMMISSION COMPÉTITIONS

Président : Éric RUNSER

➤ **GRILLE DES DATES**

Vous trouverez joint au BO la grille des dates pour la saison 2025-2026.

➤ **POULES SENIORS ET JEUNES-MINI 2025-2026**

Vous trouverez ci-joint les poules des SENIORS, JEUNES, MINIBASKET et PLATEAUX pour la saison à venir.

Les calendriers seront en ligne sur FBI dans les prochains jours. Les correspondants de clubs sont priés de saisir les horaires des rencontres pour le **dimanche 31 août** dernier délai.

Les rencontres peuvent être fixées librement dans le week-end en respectant les horaires donnés dans le tableau ci-dessous ; pour tout changement de date, une dérogation avec accord du club adverse est obligatoire.

	<b>U9 à U18</b>	<b>Seniors</b>
Samedi	13h30 – 19h00	17h30 – 21h00
Dimanche	10h30 – 16h30	9h00 – 17h30

Les plateaux ont été fixés entre 14h00 et 16h00. L'accord des autres clubs est nécessaire pour changer l'horaire ou la date. Il est inutile de faire des dérogations. Les modifications seront effectuées sur FBI pour le CD68.

➤ **TOURNOI DES PETITS AS U11**

La première journée des poules A en U11 masculins et féminines se tiendra le samedi 27 septembre 2025 entre 13h00 et 20h00 au Centre Sportif Régional de MULHOUSE. Le planning des rencontres et les différentes modalités seront envoyés prochainement aux correspondants des clubs concernés.

## ➤ LISTES DE BRÛLAGE

Merci d'envoyer vos listes de brûlage selon l'article suivant :

### **Article 40 – Liste des joueurs « brûlés »**

1. Pour chaque équipe « réserve » éventuelle, le groupement sportif doit, avant le mercredi qui précède le premier match de l'équipe, adresser au Comité la liste des joueurs **qualifiés** (à la date du dépôt de la liste) qui participeront régulièrement aux rencontres de l'équipe de niveau supérieur. Ces joueurs sont dits "brûlés" et ne peuvent en aucun cas jouer dans une équipe participant aux championnats de division inférieure.
2. En seniors et en jeunes (U13 à U18), le nombre de brûlés est de 5 pour tous les niveaux masculins et féminins. En jeunes, (U18 à U13), seuls les clubs ayant une équipe 2 au premier niveau départemental (en première phase : accession région / en deuxième phase : niveau 1) doivent fournir une liste de brûlage de 5 joueurs pour leur équipe 1. Ces principes s'appliquent de la même façon en masculins et en féminines.

**IMPORTANT** : Le fichier EXCEL doit **obligatoirement** être utilisé (aucune liste ne sera acceptée dans un mail ou un autre imprimé). Seules les cases en jaune doivent être complétées.

Sans envoi du document avant le mercredi précédant le 1<sup>er</sup> match, une amende de **50 €** sera facturée au club.

Les équipes départementales qui doivent fournir une liste de brûlage sont indiquées dans le fichier des poules.

Les équipes suivantes évoluant en championnat de France ou régional sont priées d'envoyer le fichier des brûlages au Comité.

SENIORS MASCULINS : BNS 1 – COLMAR 1 – DESSENHEIM 1 – KAYSERSBERG/AMMER 2 – LUTTERBACH 1 – MULHOUSE PFASTATT 2 – REININGUE 1 – RIEDISHEIM 1 – RIXHEIM 1 – CTC THUR DOLLER 1 (Thann)

SENIORS FÉMININES : BNS 2 – BERRWILLER/STAFF 3 – HORBOURG-WIHR 2 – CTC HARDT 1 (Rumersheim) – CTC ILL 1 (Wittenheim) – TROIS PAYS 1

JEUNES : MULHOUSE PFASTATT 1 (U18M) – MULHOUSE PFASTATT 1 (U15M) – PANTHÈRES 1 (U18F) – PANTHÈRES 1 (U15F)

## ➤ COUPE DU CREDIT MUTUEL

L'engagement en coupe est AUTOMATIQUE pour toutes les équipes et OBLIGATOIRE pour les équipes 1.

Les équipes réserves peuvent se désengager avant le 20 août à l'aide du formulaire suivant :

<https://forms.office.com/e/uCBqJCEPKF>

Sans retour du club via le formulaire, les équipes réserves seront engagées d'office.

## ➤ COUPE U15 INTERSPORT CERNAY

La coupe U15 INTERSPORT CERNAY est AUTOMATIQUE pour toutes les équipes (hors championnat de France). Le désengagement d'une ou plusieurs équipes se fait avant le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à l'aide du lien suivant :

<https://forms.office.com/e/vMDZRTYRki>

Sans retour du club via le formulaire, les équipes seront engagées d'office.

## ➤ ENTRAÎNEUR PRÉ-ENREGISTRÉ SUR L'E-MARQUE :

Pour que vos entraîneurs soient pré-enregistrés sur l'e-marque, nous vous invitons à remplir le formulaire suivant :

<https://forms.office.com/e/4e12i9eFHp>

➤ **RENCONTRES AMICALES :**

Toutes les rencontres doivent être déclarées à l'aide du formulaire en ligne :

<https://forms.office.com/e/CamXwVBTnS>

Il est obligatoire de déclarer toutes les rencontres amicales et tournois afin qu'ils soient publiés au BO au plus tard le mercredi précédent. Toute rencontre non déclarée ne se jouera pas sous l'égide de la FFBB (pas d'assurance, pas de suivi disciplinaire, etc.)

Le CD68 ne désigne pas d'arbitre sur les rencontres amicales.

Les matchs amicaux de niveau régional ou national doivent être autorisés par la ligue du Grand Est.